

Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles

Ciblage des organismes de bienfaisance musulmans par l'ARC

Des faits en bref

À propos du rapport

- La CSILC a lancé cette recherche après avoir pris connaissance de l'inquiétude croissante dans le secteur caritatif concernant l'augmentation des audits et des révocations d'organismes de bienfaisance musulmans.
- Le rapport conclut que l'ARC cible les organismes de bienfaisance musulmans dans ses tentatives de lutte contre le financement du terrorisme et que l'agence fait preuve de préjugés dans ses audits.

La Division de la revue et de l'examen de l'ARC

- Alors que les activités de lutte contre le financement du terrorisme de l'ARC s'intensifiaient après le 11 septembre, la Division de la revue et d'examen (DRE) a été créée par la Direction des organismes de bienfaisance de l'agence en 2003 en tant que division autonome pour enquêter sur le financement du terrorisme dans le secteur de la bienfaisance.
- Il existe peu de documentation publique sur leur travail. Nous savons cependant que la division partage des informations et collabore avec d'autres agences de sécurité nationale.
- Les politiques antiterroristes sont utilisées pour justifier la surveillance, le contrôle et les audits des principales organisations caritatives musulmanes pour des motifs douteux.

2003 - 2015 Révocations

- Bien que les organismes de bienfaisance musulmans aient représenté 0,47 % des organismes de bienfaisance enregistrés en 2015, le rapport a identifié que, de 2008 à 2015, 75 % de tous les organismes de bienfaisance révoqués par la DRE étaient des organismes de bienfaisance musulmans.

2015 Évaluation nationale des risques

- En 2015, le gouvernement canadien a publié une évaluation du risque de financement du terrorisme au Canada, y compris dans le secteur caritatif, qui a conclu que le risque émanait presque exclusivement d'entités liées aux musulmans, et entièrement d'entités liées aux communautés racisées.
- L'évaluation poursuit en liant les organisations travaillant au sein de ces communautés, y compris les organisations caritatives musulmanes, à un niveau élevé de risque de financement du terrorisme, sans fournir de preuves claires ou substantielles.

- En substance, la directive de l'ENR a déclenché l'ARC pour cibler les organismes de bienfaisance musulmans en adoptant une « approche fondée sur le risque » qui était si large et si peu spécifique dans l'identification du risque qu'elle s'étendait à toutes les organisations musulmanes, quelle que soit la portée du travail.
- Depuis 2015, il n'existe aucune documentation publique sur le nombre d'audits et de révocations de la DRE.
- Malgré cela, nos recherches indiquent que quatre autres organismes caritatifs musulmans ont perdu leur statut en raison d'audits du DRE depuis 2015. Cela inclut les organismes de bienfaisance qui opèrent au niveau national.

L'ARC DRE cible les organisations de bienfaisance musulmans

- Le ministère du Revenu et l'ARC peuvent faire valoir que les organismes de bienfaisance musulmans sont vérifiés au hasard comme les autres et qu'il n'y a pas de sélection préjudiciable de ces organismes, mais le rapport a constaté que cela n'explique pas que les organismes de bienfaisance musulmans soient surreprésentés dans le pourcentage d'organismes de bienfaisance révoqués par la spécifiquement pour des risques de financement du terrorisme.

Manque de surveillance

- La DRE ne divulgue pas toujours les raisons qui ont déclenché un audit, ce qui signifie qu'un organisme de bienfaisance peut ne pas connaître les accusations portées contre lui.
- Les enquêtes et audits de la DRE ont inclus des renseignements secrets qui ne peuvent pas être contestés de manière adéquate.
- Malgré des pouvoirs étendus, l'ARC et la DRE ne disposent pas, comme d'autres agences, d'un examen indépendant et d'une obligation de rendre des comptes, ni d'un mécanisme de plainte, ni d'un organe de surveillance.

Systemic Racism and Islamophobia

- Même si elle n'est pas officiellement sanctionnée par le gouvernement du Canada, les affirmations et les conclusions de l'ENR et les orientations qui ont été mises en œuvre par la DRE d'une manière qui cible et profile les organisations et les communautés musulmanes, soutient l'islamophobie et a produit des bureaucrates et des agents qui se sont investis dans ces pratiques islamophobes - qu'ils les reconnaissent comme des préjugés ou non.
- Le résultat est que l'ARC a essentiellement défini leur « foi » comme le lien d'un organisme de bienfaisance avec le financement du terrorisme ou sa propension à y participer.

Recommandations

1. Que le gouvernement fédéral soumette cette question à l'examen de l'Agence de surveillance de la sécurité nationale et du renseignement (ASNRS) afin d'examiner l'ensemble des processus de la DRE de l'ARC, et plus particulièrement la sélection des organismes de bienfaisance musulmans aux fins de vérification, pour s'assurer que les organismes ne sont pas ciblés en raison de préjugés raciaux ou religieux. L'examen doit porter sur la source des vérifications antérieures des organismes de bienfaisance musulmans, des vérifications en cours des organismes de bienfaisance musulmans et des organismes de bienfaisance musulmans identifiés pour vérification.
2. Que la ministre du Revenu national déclare un moratoire immédiat sur la vérification ciblée des organismes de bienfaisance musulmans par la SAR jusqu'à ce que l'examen soit terminé. Cela n'exclut pas les vérifications d'organismes de bienfaisance musulmans choisis au hasard par l'ARC en dehors de la DRE.
3. Que le ministère des Finances réexamine le paysage réglementaire, politique et législatif antiterroriste, en particulier l'ENR de 2015 et son impact, notamment sur la communauté musulmane.
4. Que le gouvernement fédéral modifie la loi OSSNR pour permettre au public de déposer des plaintes concernant les activités de l'ARC liées à la sécurité nationale.
5. Que la OSSNR et le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et les renseignements (CPNRS) se coordonnent pour effectuer des examens réguliers des activités antiterroristes de l'ARC - y compris la Direction des organismes de bienfaisance et la DRE - à l'avenir.